

SOLICAN
LAC SAINT-JEAN EST
SOLIDARITÉ CANCER

Code d'éthique
des intervenants - intervenantes

Ce code d'éthique a été rédigé par un comité formé de :

Madame Renée Lavoie, membre du conseil d'administration
Madame Sophie Thibeault, intervenante sociale
Madame Christiane Hudon. Coordonnatrice

Le présent code d'éthique a été adopté par voie de résolution, lors de la rencontre régulière du conseil d'administration de Soli-Can Lac-St-Jean-Est ce quatorzième jour du mois de mars 2002.

Plusieurs documents publics ont été consultés pour la rédaction de ce code d'éthique.

Nous tenons à remercier principalement l'organisme Palli-Aide pour sa collaboration.

Table des matières

MISSION	4
OBJECTIFS	4
SERVICES	4
SOLIDARITÉ-CANCER PEUT VOUS AIDER DE DIFFÉRENTES MANIÈRES :	5
NOS GROUPES D'ENTRAIDE :	5
1. ENTRE-FEMMES : SUPPORT AUX FEMMES ATTEINTES DE CANCER DU SEIN.	5
2. LE TOURNE-SOLEIL : SUPPORT AUX PERSONNES ATTEINTES DE TOUTES FORMES DE CANCER.	5
ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE	5
DOCUMENTATION ET RÉFÉRENCE	5
SUIVI INDIVIDUEL :	5
PRÊT DE PERRUQUES ET DE TURBANS	5
LA MAISON SOLI-CAN (HÉBERGEMENT)	6
VOTRE IMPLICATION	6
EN GUISE D'INTRODUCTION	7
POURQUOI UN CODE D'ÉTHIQUE ?	7
1- LA NÉCESSITÉ D'INFORMER	7
2- LA RÉALITÉ DU PARTENARIAT	7
LE SENS DES MOTS	8
ENGAGEMENTS ENVERS LES DROITS DES USAGERS	9
L'USAGER EST UNE PERSONNE UNIQUE...	9
L'USAGER EST UNE PERSONNE QUI S'EXPRIME ET S'INFORME...	10
LES INTERVENANTS ENTRE EUX	11
LES INTERVENANTS ENVERS L'ORGANISME SOLI-CAN	11

MISSION

Soli-Can (solidarité-cancer) Lac-Saint-Jean-Est s'est donné comme mission d'accueillir, dans sa globalité, la personne atteinte de cancer et d'offrir le soutien nécessaire à ses proches afin de les aider à mieux vivre cette réalité.

OBJECTIFS

1. Développer des liens de solidarité sur le territoire Lac-Saint-Jean Est auprès des personnes concernées par le cancer.

2. Apporter support et réconfort aux personnes touchées par le cancer, leur permettant de mieux vivre dans l'espoir, la dignité et la sérénité.

3. Assurer des services d'entraide sur une base individuelle et collective et organiser des rencontres éducatives, culturelles et sociales pour ses membres au besoin.

4. Promouvoir et défendre les intérêts des personnes concernées par le cancer.

SERVICES

Soli-Can Lac-Saint-Jean-Est veut fournir les outils nécessaires pour agir et réagir de façon positive. La personne atteinte de cancer et ses proches n'auront plus à frapper à une multitude de portes pour trouver l'aide dont ils ont besoin dans leur démarche de guérison.

Lorsqu'on ne peut plus rien contre la maladie on peut encore tout pour la personne et c'est pourquoi, la personne atteinte de cancer et ses proches trouveront soutien et réconfort à la Maison Soli-Can.

SOLIDARITÉ-CANCER PEUT VOUS AIDER DE DIFFÉRENTES MANIÈRES :

Nos groupes d'entraide :

1. Entre-Femmes : support aux femmes atteintes de cancer du sein.

*Déjeuners - rencontres mensuels permettant aux femmes touchées par le cancer du sein de se réunir pour partager leur vécu avec d'autres femmes vivant la même difficulté. Diverses activités ensoleillent ces rencontres où le soutien moral tient la première place.

*Écoute téléphonique aux femmes nouvellement diagnostiquées.

*Information et sensibilisation à la population. Le groupe Entre - Femmes s'implique de plus en plus au niveau de la prévention du cancer du sein.

2. Le Tourne-Soleil : support aux personnes atteintes de toutes formes de cancer.

*Ce groupe offre tous les mois, aux personnes atteintes de cancer et à leurs proches, l'occasion de se rencontrer pour échanger sur des thèmes choisis en fonction de leurs besoins et pour s'apporter une aide mutuelle au cœur de leur cheminement de guérison.

*Possibilité de jumelage entre une personne atteinte de cancer et une personne ayant vécu le même type de cancer. (sur demande)

Écoute téléphonique :

Service offert à toutes les personnes vivant la problématique du cancer et/ou du deuil.

Documentation et référence :

Prêt de documents d'informations et de références sur différents sujets liés à la maladie du cancer.

Suivi individuel :

Service individuel offert à toutes les personnes ayant des difficultés à vivre la réalité du cancer et/ou du deuil et qui désirent recevoir de l'aide.

Prêt de perruques et de turbans

LA MAISON DE SOINS PALLIATIFS (AU JARDIN DE MESANGES)

La maison de soins palliatifs veut permettre aux personnes en phase terminale de cancer de mourir dignement, dans un milieu qui favorise le bien-être physique, psychologique et spirituel.

La maison de soins palliatifs peut offrir de façon simultanée, des services d'hébergement et de soutien à six personnes en phase terminale et à leurs proches.

La maison de soins palliatifs veut se rapprocher le plus possible du milieu familial.

La personne en fin de vie et ses proches pourront compter sur toute l'aide possible dans leur cheminement spirituel face à la mort et seront respectés dans l'expression de leurs croyances.

VOTRE IMPLICATION

Soli-Can Lac-Saint-Jean Est est un organisme sans but lucratif supporté par l'implication de plusieurs personnes bénévoles et ce à différents niveaux.

Vous pouvez devenir membre de Soli-Can avec une cotisation annuelle de 10.00\$ en vous procurant une carte de membre auprès des dirigeants de l'organisme.

Vous pouvez devenir un des membres de l'équipe de bénévoles en vous impliquant au sein des différents comités :

- *dons en mémoire
- *ressource d'accueil et d'hébergement
- *conseil d'administration
- *comité de financement

Pour plus d'informations, veuillez téléphoner au 418 662-8306
(Tous nos services sont gratuits)

En guise d'introduction

Tout d'abord, l'objectif de ce document est de préciser, aux usagers et leurs proches, les engagements pris par Soli-Can envers eux. Tous les intervenants impliqués dans la distribution des soins et services par Soli-Can adhèrent aux engagements énoncés dans ce document.

Pourquoi un code d'éthique ?

1- La nécessité d'informer :

Les groupes d'entraide et d'accompagnement sont des lieux d'échanges privilégiés où doit régner la confiance. Les usagers et membres de ces groupes doivent être assurés de la qualité et de la notoriété des services qu'ils reçoivent.

La maison de soins palliatifs est un lieu où se côtoient de nombreuses personnes : usagers, familles, intervenants sociaux, bénévoles, employés, professionnels de la santé de différents secteurs, stagiaires et visiteurs. Il est donc nécessaire que chaque personne comprenne les services, les conditions et l'esprit dans lesquels ils sont dispensés. Chacun pourra alors mieux comprendre les engagements de Soli-Can envers ses usagers et leurs proches ainsi que les priorités d'action de ses intervenants.

2- La réalité du partenariat :

Il est important que chaque intervenant ainsi que chaque usager et ses proches sachent comment sont guidées les décisions, les façons de faire et les actions quotidiennes. À partir de cette compréhension partagée, il deviendra plus facile de travailler ensemble à l'amélioration de la qualité de vie, des soins et des services offerts par Soli-Can.

Ce code d'éthique indique les droits de l'utilisateur et/ou ses proches ainsi que les pratiques et conduites attendues des intervenants à Soli-Can.

N.B. Il peut arriver que certains engagements du présent code d'éthique s'adressent plus spécifiquement aux intervenants lorsqu'ils œuvrent à la maison de soins palliatifs (Au jardin de MesAnge).

Note : Dans le but d'alléger ce texte, le masculin englobe aussi le féminin.

Le sens des mots

Il est nécessaire, lorsqu'un document d'une telle importance est diffusé, de s'assurer que tous ceux qui auront à le consulter s'entendent sur le sens des mots. Pour cette raison, nous vous proposons ici, quelques définitions sur les principaux mots-clés utilisés dans le code.

Code

C'est un ensemble de règles regroupées et hiérarchisées les unes par rapport aux autres. Un code donne naissance à des droits et à des obligations.

Droits

Ce que chaque personne peut exiger d'une collectivité humaine, que ce soit en raison d'une règle morale ou sociale ou en raison d'une règle précise formulée dans une loi ou un règlement. Dans le cadre du présent code, le respect des droits de l'utilisateur et/ou ses proches est décrit sous formes d'engagement de la part des intervenants.

Soli-Can

Ce terme inclut tous les services d'aide et d'entraide offerts par l'organisme Soli-Can Lac-St-Jean-Est ainsi que les services offerts par la maison de soins palliatifs (Au jardin de MesAnge), maison d'hébergement pour les personnes en phase terminale faisant partie intégrante de l'organisme Soli-Can Lac-St-Jean-Est et administrée par celui-ci.

Éthique

Quand on parle d'éthique, on parle de l'agir humain. L'objectif est d'harmoniser cet agir avec l'idéal de ce qui pourrait ou devrait être. Cet idéal est tracé à la lumière de ce que l'ensemble de la société considère être bien. L'éthique est "un regard exigeant que l'on pose sur ses actions".

Intervenant

Dans le cadre de ce code, le terme "intervenant" inclut toutes les personnes qui offrent un service, sur une base bénévole ou rémunérée pour et au nom de Soli-Can, dans le cadre d'activités ou de services offerts par Soli-Can Lac-St-Jean-Est. (personnel infirmier et autres professionnels de la santé de différents secteurs, personnel de soutien, travailleur social, bénévoles de tous les comités et de la maison de soins palliatifs, stagiaires, dirigeants et toutes autres personnes pouvant être incluses dans la définition d'intervenant).

Usager

Toute personne qui utilise les services d'aide et/ou d'hébergement offerts par Soli-Can. (personne atteinte de cancer, personne en phase terminale) En certaines circonstances, l'utilisateur peut désigner un membre de la famille ou un proche qui demande de l'aide (Ex. groupe d'entraide, suivi après le décès).

Proches

Membres de la famille et/ou personnes significatives pour l'utilisateur.

Palliatif

Qui atténue les symptômes d'une maladie sans agir sur sa cause (Petit Robert, 1996). Tous les soins de confort et autres "petits soins" prodigués.

Engagements envers les droits des usagers

L'usager est une personne unique...

Affirmer que l'usager est une personne peut sembler une évidence, mais cela nous permet de situer l'ensemble des rapports des intervenants de Soli-Can avec l'usager dans un contexte de respect de la personne dans sa globalité et de ses droits. C'est pourquoi le présent code est rédigé sous forme d'engagements pris par chaque intervenant.

Je reconnais que les usagers sont des personnes capables de décider et d'exprimer leurs besoins et sentiments.

Je m'engage au respect de la liberté de conscience.

Chaque personne est porteuse de valeurs qui lui sont propres en raison de son éducation, de sa situation sociale, de son origine ethnique ou de son expérience. Je respecte ces différences personnelles et culturelles et les considère comme une richesse collective.

Je m'engage au respect de la liberté de religion.

Les croyances religieuses sont respectées et leur expression est facilitée selon les moyens à la disposition des intervenants. Des services d'accompagnement spirituel et religieux sont offerts par les intervenants ainsi qu'à la demande de l'usager et /ou ses proches.

Je m'engage au respect de la liberté d'opinion et d'expression.

Je respecte chaleureusement l'expression de l'opinion de l'usager. Je suis attentif à l'expression non verbale. J'accepte que l'usager et/ou ses proches s'expriment librement même si je ne suis pas d'accord.

Je m'engage au respect de la dignité de chaque usager.

Les intervenants s'adressent à l'usager et à ses proches, en toutes circonstances, de façon douce, courtoise et respectueuse.

Je m'engage au respect de l'honneur et de la réputation de chaque usager.

Les intervenants mettent en pratique des règles de confidentialité et respectent les désirs de l'usager en ce qui concerne la divulgation de son état de santé ou de la nature de sa maladie (incluant certaines spécificités) et /ou de sa présence à Soli-Can.

Je m'engage au respect du secret professionnel.

Le respect du secret professionnel, tant en regard des observations verbales que celles consignées au dossier médical, est déjà une obligation des professionnels de la santé en vertu de leur code de déontologie. Cette règle s'applique également pour tous les intervenants de Soli-Can.

Je m'engage à protéger l'usager contre toute forme d'exploitation.

Je demeure vigilant et alerte contre toute forme d'exploitation envers l'usager. Sans porter de jugement, je lui parle de la situation observée, je vais chercher son opinion avant d'intervenir.

Je m'engage à avoir une conduite irréprochable tant sur les plans physique, mental, qu'affectif.

En tant qu'intervenant je me conduis de façon irréprochable et impeccable en regard de mon statut d'intervenant.

L'usager est une personne qui s'exprime et s'informe...

Pour faciliter cette participation, chaque usager doit pouvoir compter sur une information de qualité, sur une réelle possibilité de s'exprimer et sur l'écoute attentive et active de tous les intervenants.

Je m'engage à écouter et à favoriser l'expression des attentes de l'usager.

Les intervenants sont à l'écoute des attentes et des appréhensions de l'usager afin d'y donner satisfaction dans la mesure du possible.

Je m'engage à favoriser la participation de l'usager et/ou ses proches aux décisions qui concernent leur bien-être.

Je respecte la volonté de l'usager d'être informé sur l'évolution de son état. Toute personne a droit de recevoir une réponse vraie à ses interrogations et l'intervenant informé par l'usager, met en œuvre les moyens requis pour respecter cette volonté et donner la réponse juste à ses interrogations.

Je m'engage à fournir les informations requises sur l'existence des services et des ressources disponibles.

Les intervenants informent l'usager et/ou ses proches des services et des ressources disponibles en rapport avec ses besoins ainsi que la façon d'y avoir accès dans son milieu de vie.

Je m'engage à fournir des services de qualité.

Soli-Can poursuit des objectifs de qualité qui s'appliquent à l'ensemble des soins et services. À l'écoute des besoins de l'usager et/ou ses proches, l'intervenant dispense les soins et services selon la philosophie des soins palliatifs, intégrant les aspects physiques, psychologiques et spirituels.

Je m'engage à favoriser les contacts avec les proches et les autres personnes significatives.

Les intervenants encouragent et facilitent le maintien et la continuité des contacts avec les personnes les plus significatives pour l'usager tout en respectant certaines restrictions et /ou directives s'il y a lieu (ex. règlements de la maison de soins palliatifs (Au jardin de MesAnge)).

Je m'engage à créer un environnement sain et sécuritaire.

Les intervenants mettent tout en œuvre pour assurer la salubrité des lieux et des équipements. Ils ont le souci de la sécurité de chaque usager sans autant brimer l'exercice de ses droits.

Je m'engage à favoriser l'intimité de chaque usager.

Les intervenants cherchent à créer un environnement propice à l'intimité en assurant le respect de chaque personne dans la façon de dispenser les soins et services, la discrétion dans les communications et la préservation d'un espace personnel minimum.

Les intervenants entre eux

Le respect mutuel doit régner à Soli-Can car il est la pierre angulaire d'un climat de travail sain et a une influence directe sur la qualité des services.

Je m'engage à respecter tous les intervenants comme je m'attends à être respecté moi-même.

En tout temps, les personnes qui œuvrent à Soli-Can doivent communiquer entre elles en toute transparence, agir avec respect, courtoisie, politesse et amabilité. Leur conduite doit être empreinte de considération pour les intervenants avec lesquelles elles collaborent étroitement.

Toute acte de violence envers toute personne qui œuvre à et pour Soli-Can qu'il soit un acte physique, verbal, une menace psychologique, un abus, un assaut ou un traumatisme causant des dommages physiques ou psychologiques est intolérable et proscrit.

Les intervenants de Soli-Can gardent confidentielles les informations personnelles qui concernent un autre intervenant sauf sur consentement explicite de ce dernier.

Les intervenants envers l'organisme Soli-Can

Je m'engage à être loyal et solidaire envers l'organisme Soli-Can. Je m'engage à défendre les intérêts de Soli-Can et de tenir en tout temps un langage positif.

Au statut d'intervenant à Soli-Can sont liés les devoirs d'allégeance, de loyauté, de solidarité et aux principes démocratiques de Soli-Can. Ce devoir requiert que les personnes (intervenants) oeuvrant à Soli-Can comprennent que les services offerts par Soli-Can dépendent de la disponibilité de ses ressources humaines. Aussi, elles s'engagent à se rendre disponibles, dans la mesure du possible, selon leur engagement initial à et pour Soli-Can.

Afin de coordonner l'ensemble des efforts et de permettre l'accomplissement de la mission de Soli-Can, il importe que les personnes oeuvrant à Soli-Can respectent la ligne hiérarchique, ce qui implique que celles-ci se conforment à ce qui est demandé. Si elles estiment que la demande est injuste ou déraisonnable, elles peuvent alors en discuter avec la personne responsable de la coordination et par la suite, s'il y a lieu, en référer aux autorités compétentes (conseil d'administration).